Kanton Bern
Canton de Berne

Nous sommes là pour toi.

Gestion de la santé en entreprise – canton de Berne

GSE – Ensemble en bonne santé

- Informations, procédures, mémentos et documents
- Coordonnées de services spécialisés
- Formation en ligne sur ce thème

Cible de harcèlement ?

Parles-en, demande de l'aide.

Cadre ou spécialiste RH ?

Observe attentivement. Prends les choses au sérieux. Agis.

Témoin d'agissements ?

Ne détourne pas les yeux. Aider fait la différence.

Un doute sur ton comportement ?

Informe-toi. Pose des questions. Respecte les limites.

« Ce n'était qu'une blague ! »

EH BIEN NON.

Tolérance zéro en cas de harcèlement sexuel !

Définition

« Est considéré comme harcèlement sexuel tout comportement à connotation sexuelle qui va à l'encontre de la volonté d'une personne et qui la dégrade en vertu du sexe auquel elle appartient. »

(art. 5, al. 2 ordonnance cantonale sur le personnel, OPers)

Où, quand et comment ?



sur le lieu de travail



lors d'événements d'entreprise



dans le cadre d'autres activités liées au travail



par des propos, des gestes ou des actes



sur les réseaux sociaux

Le harcèlement commence lorsque les limites sont franchies.

Les compliments, les embrassades et les tentatives de flirt peuvent également être vécus comme du harcèlement. Ce qui compte, ce n'est pas l'intention, mais l'effet sur la personne concernée.

Ton attitude fait
la différence.

Position de l'administration du canton de Berne

- Nous prônons le respect, la dignité et des relations empreintes de considération.
- Nous ne tolérons aucun comportement inapproprié.
- Nous agissons avec fermeté et ne laissons aucun incident sans suite.
- Nous prenons les personnes concernées au sérieux et leur apportons notre soutien.
- Nous créons ensemble un environnement sûr et respectueux.

Tolérance zéro face au harcèlement sexuel sous toutes ses formes.